

**Attestation d'assiduité
Année universitaire 2023-2024**

Pour obtenir le 2ème versement

Datée après le 15 Avril 2024

Je soussigné(e),
(Nom, prénom)

. en ma qualité de at-
(qualité du signataire) (Nom, prénom de l'étudiant(e))

teste que
(préciser diplôme, année et spécialité)

a suivi de façon assidue les enseignements de

.....

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRE :

Fait pour valoir ce que de droit

À

Le

Signature :

Conformément à l'article 7 de la convention, aucun versement ne pourra être effectué sans justificatif transmis au plus tard le 31/08/2024.